

LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014

À une séance SPÉCIALE du Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, dûment convoquée à la séance du lundi 03 novembre 2014 où tous les membres présents ont renoncés à l'avis de convocation. Tenue à 20h00 à l'endroit habituel des séances, sont présents : Harold Poisson Maire ainsi que les conseillers suivants : Frédéric Champagne, Éric Bergeron, Johanne Gagnon. Simon Rochefort, Marc Lavigne ainsi que Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absent le conseiller Roland Allard.

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item Affaires nouvelles reste ouverte jusqu'à la fin de la séance.

6736-1214

ADOPTÉE

Adoption du budget.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires pour l'année 2015 soient adoptées avec les recettes et les dépenses suivantes :

6737-1214

RECETTES :

Taxes	1 026294.\$
Paiements tenant lieux de taxe	3472.\$
Droits sur mutations immobilières	15000.\$
Droits sur carrières	25000.\$
Subvention gouvernementale pour l'entretien local	77106.\$
Subventions conditionnelles	43753.\$
Autres (Gesterra, ristourne, assurances, permis)	18800.\$
Ristourne sur l'essence programme TECQ	240 000.\$
Subvention gouvernementale pour les infrastructures locales	68 701.\$
Vente de terrains	31500.\$
Règlement d'emprunt	725000.\$
Autres recettes de source locale	21500.\$
Revenus de location CPE et Caserne	46895.\$
Appropriation du surplus	192752.\$
TOTAL DES RECETTES	<u>2 535773.\$</u>

DÉPENSES:

Administration générale	306 187.\$
Sécurité publique	277144.\$
Transport	166838.\$
Hygiène du milieu	178542.\$
Urbanisme	76704.\$
Édifice loisirs & culture	112938.\$
Emprunts & frais bancaires	163776.\$
Affectations	1253644.\$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>2 535773.\$</u>

ADOPTÉE

Adoption du taux de la taxe foncière.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que le taux de la taxe foncière pour l'année 2015 soit fixé à 0.87\$ du 100\$ d'évaluation.

6738-1214

ADOPTÉE

Adoption du tarif pour la cueillette des déchets et collecte sélective.

Il est proposé par Marc Lavigne , appuyé par Johanne Gagnon et résolu **6739-1214** unanimement que le taux de taxe pour défrayer les coûts de déchets, de récupération et de matières putrescibles pour l'année 2015, soit fixé à 260 \$ pour les résidences et 160 \$ pour les chalets.

ADOPTÉE

Adoption de la taxe d'eau.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Marc Lavigne et résolu **6740-1214** unanimement que la taxe d'eau pour l'année 2015 soit fixée selon les tarifs établis dans le tableau annexé, faisant partie intégrante du procès-verbal.

Taxe d'eau 2015		
Résidence et garage commercial		260.00 \$
Piscine et spa		50.00 \$
Salon de coiffure		50.00 \$
Pépinière		75.00 \$
Garage privé avec service de lavage		20.00 \$
Terrain vacant		10.00 \$
Cheval, vache, etc.	l'unité	10.00 \$
Veau, mouton, chèvre, etc.	l'unité	5.00 \$

ADOPTÉE

Adoption du taux pour les frais d'administration.

Il est proposé par Simon Rochefort et appuyé par Johanne Gagnon que le **6741-1214** taux pour les frais d'administration pour l'année 2015, soit fixé à 15 % sur toutes les sommes dues envers la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Autorisation à collecter les sommes dues.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Simon Rochefort **6742-1214** que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à collecter les montants ainsi que toutes les sommes dues à la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Publication des prévisions budgétaires.

Il est proposé par Johanne Gagnon , appuyé par Éric Bergeron que le feuillet **6743-1214** explicatif des prévisions budgétaires pour 2015 soit publié dans le journal « l'Écho de chez nous ».

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Marc Lavigne, appuyé par Frédéric Champagne à 20h33. 6744-1214

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, Dg. Sec.trésorière

LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h34 et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Frédéric Champagne, Éric Bergeron,

Johanne Gagnon. Simon Rochefort, Marc Lavigne ainsi que Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absent : le conseiller Roland Allard.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron que l'ordre du jour soit accepté mais en changeant l'item 14 au 20A, l'item 15 au 20B, l'item 16 au 20C, l'item 17 au 20 D et que l'item Affaires nouvelles reste ouverte jusqu'à la fin de la séance.

6745-1214

ADOPTÉE

Adoption des procès-verbaux.

Le procès-verbal de la séance régulière du 03 novembre 2014 et le procès-verbal de la séance spéciale du 24 novembre 2014 ont été transmis au maire et aux membres du Conseil.

6746-1214

Il est proposé par Frédéric Champagne , appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ces procès-verbaux et que ceux-ci soit adoptés tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de novembre 2014 tels que déposés au montant total de 93 478.06 \$

6747-1214

Je soussignée, Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Céline Raymond, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

6748-1214

ADOPTÉE

Dépôt du calendrier des séances du Conseil 2015.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron que le calendrier des séances du conseil pour 2015 soit accepté tel que donné et qu'il soit publié dans notre journal local.

6749-1214

12 janvier 2015	02 février 2015	10 mars 2015 (mardi)
13 avril 2015	04 mai 2015	01 juin 2015
06 juillet 2015	10 août 2015	14 septembre 2015
05 octobre 2015	02 novembre 2015	14 décembre 2015

ADOPTÉE

Commandites de paniers de Noël.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement qu'un montant de 100\$ /par famille totalisant un montant de 800\$ pour huit familles, soit remis au responsable de la distribution des paniers de Noël de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Commandite École Secondaire Ste-Anne .

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement, suite à la demande de commandite de l'école Secondaire Ste-Anne, d'autoriser un don de 50.00\$ sous forme de carte d'affaire pour l'année 2015.

6751-1214

ADOPTÉE

Terrain du 39 : rue Lafrenière.

CONSIDÉRANT que M. Charles Roux avait fait l'achat d'un terrain résidentiel au 39, rue Lafrenière en avril 2014;

CONSIDÉRANT que pour des raisons personnelles M. Roux nous a fait part qu'il ne se construirait plus sur ce terrain et qu'il voulait s'en départir;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas droit de vendre ce terrain à un tiers en tout ou en partie sans l'offrir en premier lieu à la municipalité, et ce, au prix payé;

CONSIDÉRANT que M. Roux nous a demandé de reprendre le terrain au même prix incluant le test de percolation qu'il avait payé;

Pour ces motifs, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de la Paroisse du Saint-Rosaire accepte de reprendre le terrain de M. Charles Roux au même prix qu'il avait payé et que le Maire Harold Poisson et la directrice générale Céline Raymond soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse du Saint-Rosaire à signer le contrat avec M. Charles Roux devant notaire et à verser le montant 15,750.\$ (quinze mille sept cent cinquante dollars) plus taxes si applicables.

6752-1214

ADOPTÉE

Avis de motion.

Avis de motion est donné par Marc Lavigne que lors d'une prochaine session du Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, sera présenté un règlement pour les élus municipaux.

6753-1214

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

Une copie du règlement sera remise aux membres du Conseil de la Municipalité au plus tard deux (2) jours juridiques avant la session à laquelle le règlement doit être adopté.

ADOPTÉE

Avis de motion.

Avis de motion est donné par Johanne Gagnon que lors d'une prochaine session du Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, sera présenté un règlement pour les officiers et les employés municipaux.

6754-1214

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

Une copie du règlement sera remise aux membres du Conseil de la Municipalité au plus tard deux (2) jours juridiques avant la session à laquelle le règlement doit être adopté.

ADOPTÉE

Appui auprès CPTAQ. pour Passion Canneberges S.E.N.C.

CONSIDÉRANT la demande de BPH Environnement pour Passion Canneberges S.E.N.C. afin d'exploiter une sablière d'une superficie de 1,21 ha;

CONSIDÉRANT qu'une réserve de sable accumulée est déposée au niveau du sol naturel;

CONSIDÉRANT que le producteur de canneberges a effectué le

nivellement de la ferme pour la construction de ses bassins de culture et que la réserve de sable dépasse ses besoins futurs;

CONSIDÉRANT que cet amas de sable est située sur une partie du cadastre : 4 479 539 (anciennement : partie de lot P-284

CONSIDÉRANT que les propriétaires affirment qu'aucune activité d'excavation ne sera faite pour agrandir son surplus de sable sur la partie du lot P-284 cadastre 4 479 539;

CONSIDÉRANT que des rencontres ont eu lieu avec les propriétaires afin de les sensibiliser aux demandes formulées par les propriétaires avoisinants et que Passion Canneberges S.E.N.C. sont conscients de ces interrogations et se disent être coopératifs afin de respecter leurs demandes;

CONSIDÉRANT que les propriétaires devront nous fournir les détails des transports de sable et payer les redevances exigibles envers la municipalité;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à notre réglementation municipale;

Pour ces motifs, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que la municipalité de St-Rosaire donne son appui auprès de la CPTAQ (Commission du Territoire Agricole du Québec) pour la demande de Passion Canneberges S.E.N.C. afin d'exploiter une sablière sur le cadastre 4 479 539 anciennement le lot P-284.

6755-1214

ADOPTÉE

Facture pour le déneigement

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à défrayer les coûts à la municipalité de Daveluyville pour le déneigement d'une partie du rang 4 de St-Rosaire, occasionnés par le retardement de fin de travaux du pont sur ce rang.

6756-1214

ADOPTÉE

Demande de rencontre avec M. Bruno Lecours.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement qu'une résolution soit acheminée par courrier recommandé à M. Bruno Lecours pour lui demander de bien vouloir nous céder une date, et heure pour une rencontre avec les membres du Conseil qui devra être tenue entre le 05 janvier 2015 et le 30 janvier 2015 afin que les deux parties discutent de l'achat d'une partie de son terrain autour du puits de captage pour l'aqueduc de St-Rosaire. Les négociations devront être terminées au plus tard le 27 février 2015.

6757-1214

ADOPTÉE

NOTE : Le maire se retire à l'extérieur de la salle du Conseil municipal afin d'éviter des conflits d'intérêts pour les résolutions (18) et (20) étant donné que M. Réjean Poisson est le père de celui-ci.

CONSIDÉRANT que le maire Harold Poisson s'est retiré pour les résolutions 18 -19-et 20;

CONSIDÉRANT que M. Roland Allard, maire-suppléant est absent également;

CONSIDÉRANT que l'article 158 du code municipal autorise de nommer un membre choisi parmi les conseillers présents si le maire et le pro-maire sont absents afin de présider l'assemblée en leur absence;

Pour ces motifs, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que Marc Lavigne préside l'assemblée de la séance du conseil pour les propositions numéros : 18 à 20 inclusivement.

6758-1214

ADOPTÉE

Résolution d'appui auprès de la CPTAQ pour M.Réjean Poisson

CONSIDÉRANT que la décision portant le numéro 189802 de la CPTAQ Autorise l'utilisation du lot visé à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que Cristal VR est situé dans l'affectation récréotouristique de la municipalité de St-Rosaire;

CONSIDÉRANT que selon le plan d'urbanisme de la municipalité de la no :(116-0910), les grandes orientations de l'aménagement du territoire visent à accroître le développement des activités récréatives et touristiques sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que dans notre règlement de zonage municipal no :((117-0910) ainsi qu'au schéma d'aménagement de la M.R.C. d'Arthabaska les activités complémentaires reliés au terrain de golf ainsi qu'au camping sont autorisés;

CONSIDÉRANT que ce commerce est opéré de bonne foi depuis 2012 conformément à toute réglementation municipale par M. Poisson;

CONSIDÉRANT que son commerce était règlementaire tant du coté municipal et de la M.R.C. M. Poisson ignorait qu'il avait besoin de faire une demande également auprès de la CPTAQ.

CONSIDÉRANT que dans la municipalité il n'y a aucun terrain disponible pour les usages de type commercial;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à notre réglementation municipale;

Pour ces motifs, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que la municipalité de St-Rosaire appuie la demande de M. Réjean Poisson auprès de la CPTAQ pour utilisation à des fins autres q'agricoles.

6759-1214

ADOPTÉE

Dérogação mineure M. Raynald Blier, Mme Lyne Baril 39, rang 8.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de M. Raynald Blier, Mme Lyne Baril du 39, rang 8 pour la construction d'un nouveau chalet;

CONSIDÉRANT que le futur chalet de M. Blier a 1 étage et demi ce qui implique selon nos règlements municipaux une superficie minimale de 65 mètres carrés (699.6 pieds ²), une façade minimale de 8.5 mètres (27.88 pieds) une hauteur maximale de 5.50 mètres (18 pieds);

CONSIDÉRANT que le chalet est sous forme de chalet Suisse avec des dimensions de façade de 24 pieds, d'une superficie totale de 58m² (624.3 pieds ²) et d'une hauteur de 18 pieds;

CONSIDÉRANT que ce chalet sera érigé dans le bois et éloigné du chemin et qu'il ne nuit pas à la visibilité de ses voisins;

CONSIDÉRANT que le chalet est de forme de chalet Suisse et d'une très belle apparence;

Pour ces motifs, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que les membres du conseil municipal acceptent la demande de dérogation mineure de M. Blier et Mme Baril pour son chalet.

6760-1214

ADOPTÉE

Dérogation mineure de M. Réjean Poisson 363. Rang 6.

CONSIDÉRANT qu'en 2006, une autorisation par demande de dérogation mineure avait été accordée à M. Réjean Poisson pour la construction d'un garage résidentiel d'une superficie de 952 pi²

CONSIDÉRANT que le garage était supposé être construit du côté gauche en avant de la maison à proximité du rang 6 considéré comme un garage isolé;

CONSIDÉRANT qu'après réflexion, M. Poisson a décidé de le construire son garage d'une dimension de 27 pieds X 40 pieds et le joindre au bout de son garage déjà existant à sa maison;

CONSIDÉRANT que le garage étant situé à l'arrière de la maison et sans voisins permet de conserver une meilleure apparence de la maison;

CONSIDÉRANT que le 10% d'occupation au sol sur sa superficie de terrain est respectée, ainsi que la hauteur du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la grandeur du garage existant et de son ajout représente un total de 175 mètres²

CONSIDÉRANT que M. Réjean Poisson a remis une signature qui confirme que la dérogation mineure de 2006 serait retirée dès que la dérogation de 2014 sera accordée;

Pour ces motifs, il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par M. Frédéric Champagne et résolu unanimement que l'on accepte de la dérogation mineure de M. Réjean Poisson pour la construction de son garage à l'arrière de sa maison.

6761-1214

ADOPTÉE

Rapport et nomination du président du CCU.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Frédéric Champagne que le rapport du Président du Comité de consultation d'urbanisme soit adopté tel que déposé.

6762-1214

ADOPTÉE

Nomination du Président du CCU.

Proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que M. Marc Lavigne soit renommé Président du Comité de consultation d'urbanisme pour 2015.

6763-1214

ADOPTÉE

Montant accordé pour le budget du CCU.

Proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement qu'un montant de 500.\$ soit accordé pour l'année 2015 pour le budget de fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme.

6764-1214

ADOPTÉE

Reconduction des Membres du CCU

Proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que l'on reconduise des mandats des Membres du CCU dont (Messieurs Roméo Larivière et Rolland Hamel) pour une période de 2 ans jusqu'en 2016.

6765-1214

ADOPTÉE

Autorisation pour M. Bryan Mc. Neil.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que l'on madate l'inspecteur municipal M.Bryan Mc.Neil afin de représenter la municipalité le 06 janvier 2015 au Palais de Justice de Victoriaville pour le constat portant le numéro :(1004001114538665).

6766-1214

ADOPTÉE

Demande de subvention octroyée par l'entremise de Mme Sylvie Roy.

Proposé par Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 5,000.\$ (cinq mille dollars), conformément aux exigences du ministère des Transports.

6767-1214

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

Demande d'intervention cours d'eau Guillemette.

Proposé par Frédéric Champagne ,appuyé par Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité qu'une demande soit acheminée à la M.R.C. d'Arthabaska pour une demande d'intervention pour un entretien dans le cours d'eau Guillemette, rang 4, cadastres 4 793 559, 4 793 695, 4, 793 694 recommandé par l'inspecteur municipal.

6768-1214

ADOPTÉE

SOS Parc linéaire des Bois-Francis/route verte

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce11, visant l'entretien de la Route verte;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 met en péril l'existence du Parc linéaire des Bois-Francis et sa pérennité;

ATTENDU que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur le Parc linéaire des Bois-Francis;

ATTENDU Que l'abolition du volet 4 aura un impact économique négatif régional puisque selon l'étude réalisée en 2010 «État de la pratique du vélo au Québec» par Écho sondage, les cyclotouristes qui circulent sur le Parc linéaire des Bois-Francis et les pistes cyclables des autres MRC du Centre-du-Québec, dépensent annuellement près de 2 400 000\$ en frais d'hébergement, de restauration, divertissement et autres;

ATTENDU que depuis 2008 le Parc linéaire des Bois-Francis, un tronçon majeur des 5 358 km de la Route verte, est un réseau cyclable bénéfique pour la santé de tous et pour la promotion des saines habitudes de vies;

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Frédéric Chamapagne et résolu unanimement que cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et l'Occupation du territoire lui demandant de rétablir le volet 4 du programme Véloce11 visant l'entretien de la Route verte.

6769-1214

ADOPTÉE

Milieus humides sur le territoire de St-Rosaire.

Proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron et résolu à l'unanimité que l'on informe Mme Andréanne Blais du CRECQ (Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec) que suite à la rencontre du 03 décembre ayant eu lieu à la municipalité de St-Rosaire avec Mme Blais et M. François Fréchette du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et M. Luc Traversy ingénieur à la M.R.C. d'Arthabaska :

6770-1214

Que les membres du Conseil ont pris connaissance du document présenté par Mme Andréanne Blais;

Qu' il serait opportun de mettre la tourbière en valeur afin de permettre la conservation des milieux naturels;

Qu' ils croient que ce serait quelque chose à développer à long terme , mais qu'avant tout il serait préférable d'évaluer les coûts et les

- programmes de financement disponibles avant de réaliser des projets;
- Que suite aux rencontres de Mme Blais avec les propriétaires avoisinants pour discuter du projet nous attendrons le compte-rendu;
- Que les membres du Conseil croient que ces emplacements devraient être considérés comme aire protégée.

ADOPTÉE

Lettre de remerciement M.T.Q.

Proposé par Éric Bergeron, appuyé par Marc Lavigne et résolu à l'unanimité qu'une lettre de remerciement soit envoyée à M. Carl Bélanger, directeur Ministère des Transports direction-Mauricie-Centre-du-Québec. **6771-1214**

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne, à 21h43. **6772-1214**

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, Dg. Sec.-trésorière.